



Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 29 septembre 2025

Communiqué de presse

Un budget 2026 équilibré grâce aux mesures du programme d'assainissement des finances de l'Etat

Le budget 2026 de l'Etat de Fribourg présente un excédent de revenus de 0.3 million de francs. Il respecte l'exigence constitutionnelle de l'équilibre grâce aux mesures prévues dans le programme d'assainissement des finances et à d'importants arbitrages. Le Conseil d'Etat a ainsi continué son travail de priorisation des dépenses et de réévaluation des recettes, afin de freiner la croissance des charges et augmenter les revenus. Sans pour autant revoir à la hausse les coefficients d'impôts, il a également veillé au maintien de prestations élevées tout en poursuivant sa politique d'investissements ambitieuse, conforme à sa vision développée dans le programme gouvernemental de législature.

Les principaux résultats du projet de budget 2026 sont les suivants :

- > Une progression identique des charges et des revenus de 3.3 % ;
- > Un excédent de revenus de 0.3 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > Un volume d'investissements bruts de 328.4 millions de francs ;
- > Une insuffisance de financement de 161.2 millions de francs ;
- > Un faible degré d'autofinancement de 40.4 %.

1.1 Un compte de résultats à l'équilibre

La progression des charges et des revenus entre les budgets 2025 et 2026 s'élève à 3.3 %. Comme lors des précédents budgets, le Conseil d'Etat a procédé à des arbitrages serrés pour respecter l'exigence constitutionnelle de l'équilibre budgétaire.

Compte de résultats	Projet Budget 2026	Budget 2025		Variation 2025-2026
		mios	mios	
Revenus	4 470.3	4 326.7	+ 143.6	+ 3.3
Charges	4 470.0	4 326.1	+ 144.0	+ 3.3
Bénéfice	+ 0.3	+ 0.7	- 0.4	.

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

1.2 Une hausse significative des revenus propres

Les principales ressources de l'Etat, impôts et transferts, connaissent une évolution convergente à la hausse, mais dans des proportions quelque peu différentes :

	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Revenus fiscaux	1 626.4	1 580.3	+ 46.1	+ 2.9
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions	441.6	408.6	+ 33.0	+ 8.1
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	2 189.9 (578.3)	2 144.1 (606.4)	+ 45.9 (-28.1)	+ 2.1 (-4.6)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	164.4	147.8	+ 16.6	+ 11.2
Imputations internes	47.9	45.9	+ 2.1	+ 4.5
Total	4 470.3	4 326.7	+ 143.6	+ 3.3

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les prévisions de recettes fiscales s'établissent à 1 626.4 millions de francs. Cette estimation est en hausse de 46.1 millions de francs (+ 2.9 %) par rapport au budget 2025, en particulier grâce aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ 62 millions de francs). L'impôt sur le capital des personnes morales progresse de 3 millions de francs. A relever également une croissance notable des impôts sur les véhicules à moteur (+ 2.7 millions de francs). Enfin, les impôts sur prestations en capital progressent de 2,5 millions de francs.

Au niveau des subventions et contributions, il convient de noter l'augmentation de la récupération de secours d'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (+ 16.1 millions de francs). Nouvelle par rapport au budget précédent, la part facturée aux communes pour le financement des prestations complémentaires AVS-AI s'élève à 28.9 millions de francs.

Les subventions fédérales pour la réduction de l'assurance maladie croissent de façon sensible. On signalera également de nouvelles recettes attendues à hauteur de 5 millions de francs en lien avec l'impôt complémentaire et la mise en œuvre de l'imposition minimale OCDE. Quant aux revenus de la péréquation financière fédérale, ils continuent de régresser (- 28.1 millions de francs en 2026 contre -12.8 millions de francs en 2025).

Le budget 2026 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent (+ 16.6 millions de francs). A relever en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 50 millions de francs, aucune part au bénéfice de l'institut d'émission n'ayant été prévue pour 2026.

1.3 La croissance des charges se poursuit

Les charges totales de fonctionnement devraient passer de 4 326.1 millions de francs en 2025 à 4 470 millions de francs en 2026, soit un taux de croissance annuel de 3.3 %. Les prévisions des principales catégories sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Charges de personnel	1 550.7	1 537.0	+ 13.8	+ 0.9
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation	473.2	451.0	+ 22.2	+ 4.9
Charges d'amortissements	143.8	131.8	+ 12.0	+ 9.1
Charges de transferts	2 168.2	2 076.1	+ 92.1	+ 4.4
Charges financières et financements spéciaux	86.3	84.4	+ 1.8	+ 2.2
Imputations internes	47.9	45.9	+ 2.1	+ 4.5
Total	4 470.0	4 326.1	+ 144.0	+ 3.3

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

La croissance des charges de personnel est modérée (+ 0.9 %). Par rapport au budget précédent, cela représente une hausse de 13.8 millions de francs (+ 26.9 millions de francs en 2025). Le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser la création de 133.19 nouveaux EPT, indispensables au bon fonctionnement de l'Etat. Plus de la moitié des nouveaux postes (72.98 EPT) concernent l'enseignement, dont 12.63 EPT pour l'Université. Par ailleurs, les ressources humaines en faveur du pouvoir judiciaire (+ 11 EPT) et du service des contributions (+ 4 EPT) ont été renforcées. Le renoncement à toute indexation des salaires des employés de l'Etat et le report temporel de 8 mois des augmentations salariales contribuent à freiner la progression des charges de personnel.

Les charges de transferts s'élèvent à 2 168.2 millions de francs. Elles représentent la moitié des charges totales de l'Etat et augmentent de 92.1 millions de francs. Cette hausse conséquente (+ 4.4 %) provient en grande partie des subventions accordées dans le domaine la santé, de l'asile, du social et de l'enseignement.

Les charges de consommation augmentent de 22.2 millions de francs (+ 4.9 %). En ce qui concerne les attributions aux financements spéciaux, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 77.7 millions de francs en 2026 (+ 0,4 million de francs par rapport au budget 2025). Enfin, les charges d'amortissements sont en hausse de 9.1 % par rapport au budget 2025 (+ 9.4 millions de francs). Cela illustre le programme ambitieux du Gouvernement en matière d'investissements.

1.4 Un programme d'investissements ambitieux

Le montant total des investissements bruts s'établit à 328.4 millions de francs.

	Budget 2026 mios	Budget 2025 mios	Variation 2025-2026
Investissements bruts	328.4	260.1	+ 68.3
Investissements nets	270.7	209.2	+ 61.5

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les investissements bruts sont nettement supérieurs au volume retenu lors des deux précédents budgets et à celui des derniers comptes (253.8 millions de francs). Parmi les projets d'envergure, on peut mentionner les travaux pour le Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, ceux prévus sur le site de Grangeneuve, pour l'Etablissement de détention fribourgeois (soumis à votation populaire), pour les bâtiments de l'Université, pour le nouveau Musée d'histoire naturelle, pour la Bibliothèque cantonale, pour le Campus Lac-Noir ainsi que l'achat de terrain en vue de l'agrandissement du Collège du Sud. On citera également les divers travaux pour les bâtiments de la Police, les rénovations prévues pour l'Eglise du Collège Saint-Michel ainsi que celles pour la Grande Maison aux Faverges.

Le degré d'autofinancement se situe bien en-dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %) auquel se réfère le règlement sur les finances de l'Etat. Avec un taux de 40.4 %, il est inférieur à celui de l'année précédente (51.9 %) du fait d'un volume d'investissements nets plus important (+ 61.5 millions de francs). En conséquence, le besoin de financement de 161.2 millions de francs sera couvert par un prélèvement sur les moyens disponibles.

1.5 Pas d'équilibre budgétaire sans les mesures du programme d'assainissement des finances de l'Etat

En cas d'acceptation du projet de loi sur l'assainissement des finances de l'Etat par le Grand Conseil lors de sa session d'octobre 2025 et sous réserve d'un éventuel référendum, les mesures nécessitant des modifications légales pourraient pour la plupart entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026. Quant aux mesures de la compétence du Conseil d'Etat, elles pourraient être appliquées même en cas de refus, pour la plupart dès 2026.

En revanche, au cas où le Grand Conseil refuserait le projet de loi sur l'assainissement des finances de l'Etat ou y apporterait des modifications réduisant les incidences financières des mesures qu'il englobe, le projet de budget 2026 ne respecterait plus les règles d'équilibre budgétaire fixées dans la Constitution cantonale et la loi sur les finances de l'Etat. Il deviendrait ainsi caduc et un nouveau projet de budget 2026 devrait être élaboré dans les meilleurs délais.

Contacts

—
Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Directeur des finances, T +41 26 305 31 00, lundi de 11h30 à 12h00.
Arnaud Despond, Trésorier d'Etat, T +41 26 305 31 16, lundi de 11h30 à 12h00.